

## Municipalité d'Auclair

# AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-08 et CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant la démolition des immeubles en général et les immeubles ayant une valeur patrimoniale

AVIS est, par les présentes, donné par le(a) soussigné(e) :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 2022-143 à sa séance régulière du 7 novembre 2022, une assemblée publique de consultation le 5/12/2022 à compter de 19 heures à la salle municipale de l'Amitié en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1);

Qu'il soit visé par ce projet de règlement :

d'établir de nouvelles règles et procédures pour encadrer la démolition des bâtiments datant d'avant 1940 sur le territoire de la Municipalité, particulièrement ceux possédant une valeur patrimoniale ou qui sont inclus dans un site présentant une valeur patrimoniale.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité d'Auclair ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, au 681, rue du Clocher aux heures d'ouverture (de 9h à 16h du lundi au jeudi).

Donné à Auclair  
Ce 14/11/2022  
Par Josée Dubé

  
Directrice générale